



Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

Rue Amat 6
CH-1202 Genève
Tel. +41 (0)22 731 59 63
E-mail: contact@cetim.ch
Site Web: www.cetim.ch

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

*8^e session du Groupe de travail
intergouvernemental chargé d'élaborer un
instrument international juridiquement
contraignant sur les sociétés transnationales et
autres entreprises (24-28 octobre 2022)*

Débat général

Déclaration orale

Vérifier à l'audition

Monsieur le Président,
J'interviens au nom du CETIM, organisation membre de la Campagne mondiale.

Depuis quelques années, nous observons avec grande inquiétude que ce groupe de travail s'éloigne de son mandat. Nous souhaitons rappeler à ce propos l'esprit et la lettre de la résolution 26/9 qui établit le mandat de ce groupe dont la mission est d'élaborer un instrument juridiquement contraignant pour réguler les activités des sociétés transnationales (STN) et autres entreprises à caractère transnational. Les travaux du Groupe de travail doivent respecter ce cadre afin de préserver sa légitimité et le caractère démocratique du processus.

Monsieur le Président,
Depuis plus de 50 ans, les tenants de la mondialisation néolibérale ont diabolisé l'État social et privatisé tous les domaines de la vie au profit des intérêts privés représentés par les STN, tout en présentant ces entités comme agent de la lutte contre la pauvreté et moteur du développement, de la démocratie et des droits humains. Nous constatons aujourd'hui l'étendue des dégâts avec les violations massives de droits humains commises, la destruction à grande échelle de l'environnement et la réduction au statut quasi d'esclavage de millions de travailleurs à travers le monde. Le Covid-19 nous a montré clairement, si besoin est, l'étendue de ces dégâts et l'importance des services publics. Autrement dit, ni le libre marché, ni ses agents que sont les STN, motivées uniquement par des bénéfices maximum dans le plus bref délai, ne peuvent répondre aux besoins essentiels des populations, ni contribuer à la démocratisation de nos sociétés, bien au contraire.

Depuis plus de 50 ans aussi, toutes les tentatives au sein de l'ONU d'une régulation contraignante des activités des STN ont été dévoyées. La question est de savoir si les États et collectivités publiques ont la volonté politique de soumettre à la loi ces entités qui échappent à tout contrôle démocratique et juridique ou, comme le font certains États puissants, de continuer à servir les intérêts privés.

Dans ce contexte, il s'agit non seulement de rétablir la confiance des peuples et des citoyens aux institutions politiques, mais aussi de restaurer la souveraineté populaire et étatique.

Monsieur le Président,
Je vous remercie de votre attention

Genève, le 24 octobre 2022